



Narbonne, le 06/09/2016

Le Président de la
Commission Locale de l'Eau

à

Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Aude
52 rue Jean Bringer
11 836 Carcassonne Cedex 9

Réf : 03-16- LT-GK

Objet : Demande d'enquête publique pour le SAGE de la Basse vallée de l'Aude

Monsieur le Préfet,

*Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Vallée de l'Aude** a été validé par arrêté préfectoral 2007-11-3780 du 15 novembre 2007. Une procédure de révision est en cours depuis 2010 pour le mettre en conformité avec la réglementation. Dans le cadre de cette démarche, le projet de SAGE révisé a été validé une première fois le 02 décembre 2015 par la Commission Locale de l'Eau.*

Suite à cette CLE, la phase de consultation a été lancée le 21 décembre 2015 à destination de l'ensemble des structures visées par l'article L212-6 du Code de l'Environnement. Le délai de réponse étant de 4 mois, celles-ci devaient nous parvenir avant le 21 avril 2016. Vous trouverez en pièces jointes, l'ensemble des avis dont j'ai pu avoir connaissance.

*Suite à ces contributions, la **CLE du 21 juin 2016** a amendé le projet de SAGE et m'a autorisé à lancer la phase d'enquête publique.*

En effet, le SAGE est soumis à enquête publique du fait de l'application de la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. C'est pourquoi, au titre de l'article R.212-40 et R.123-3 III du code de l'environnement, la CLE doit solliciter le Préfet coordonnateur du SAGE pour l'ouverture de l'enquête publique.

Je sollicite donc vos services pour saisir le tribunal administratif qui doit désigner un commissaire enquêteur et pour déterminer les conditions de l'enquête publique. Le début de la procédure, en effet, est programmé pour l'automne 2016.

Vous trouverez ci-joint 3 exemplaires papier et une version informatique des éléments ci-dessous :

- *Le projet de PAGD, de règlement et d'atlas cartographique,*
- *Le rapport environnemental (avec le résumé non technique)*
- *Le rapport « recueil des avis » regroupant les textes régissant l'enquête publique et les avis recueillis lors de la phase de consultation (y compris l'avis de l'autorité environnementale).*

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.



Gérard KERFYSER
Président de la CLE
Vice-président du Grand Narbonne

Copies :

- *Mr le Président du SMMAR (structure porteuse du SAGE)*
- *Mme la Sous-Préfet de Narbonne*
- *Mr le Sous-Préfet de Béziers*
- *DDTM Aude*
- *DDTM Hérault*